



Echelle plan global : 1/5000e (1cm = 50m)

1. ZONAGE

U Nom de zone

□ Limite de zone

2. RISQUES NATURELS

--- Axe de ruissellement des eaux pluviales

3. PROTECTIONS DU PATRIMOINE BÂTI

○ Élément architectural remarquable à protéger (L.151-19 CU)

--- Mur à protéger (L.151-19 CU)

4. PROTECTIONS DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

ooo Élément naturel à préserver (L.151-23 CU)

--- Protection des lisières forestières au sens du SDRIF :
marge inconstructible de 50m en dehors des espaces urbains
constitués

--- Chemin à préserver (L.151-38 CU)

□ Élément naturel protégé pour son intérêt écologique
(L.151-23 CU)

□ Élément naturel protégé pour son intérêt paysager
(L.151-23 CU)

□ Zone humide à sauvegarder

□ Enveloppe d'alerte de zones humides (se reporter aux
annexes pour le détail du classement des enveloppes)

Zoom Centre-bourg - Echelle :
1/2000e (1cm = 20m)

